

Les billets en euros

L'ESSENTIEL

Utilisés par les 340 millions de personnes habitant les dix neuf pays de la zone euro, les billets en euros sont, depuis 2002, un **symbole puissant de l'intégration européenne**. Il existe sept dénominations allant de 5 à 500 euros, aux couleurs inspirées des sept couleurs de l'arc-en-ciel. Chaque billet représente une période de l'histoire de la **culture européenne** (gothique, Renaissance, architecture du ^{xix}^e siècle, etc.). Au recto, un portail illustre l'ouverture de l'Europe sur le monde et, au verso, un pont symbolise le lien qui unit les peuples d'Europe. Les étoiles évoquent le drapeau européen. Sur les billets de la deuxième série (mise en circulation progressivement, dénomination par dénomination, depuis 2013) figure aussi un portrait de la princesse Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom au continent européen. En 2016, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'exclure le billet de 500 euros de la deuxième série et d'arrêter l'émission de cette coupure.

Les billets sont produits par les banques centrales nationales de l'Eurosystème, en fonction des besoins de la zone euro. La Banque de France, **premier fabricant de billets de la zone euro**, dispose dans le Puy-de-Dôme d'une filiale qui fabrique le papier nécessaire aux billets et d'une imprimerie qui a produit 1,4 milliard de billets en euros en 2017, pour l'essentiel des billets de 50 euros.

QUELQUES CHIFFRES

21,4

milliards

Nombre de billets en euros en circulation en 2017 (pour une valeur de 1 170 milliards d'euros)

40 %

Part des billets de 20 euros dans le total des billets délivrés aux banques commerciales par la Banque de France

33 %

Estimation de la part (en valeur) des billets qui quittent la zone euro et circulent dans le reste du monde

5,7

milliards

Nombre de billets en euros fabriqués en zone euro en 2017 (1,4 milliard par la Banque de France)



La Banque de France est garante de la **fiabilité et de la qualité des billets** circulant en France. Elle effectue un tri systématique des billets qui reviennent à ses guichets : elle les authentifie et retire de la circulation ceux qui ne sont plus valides. Toutes coupures confondues, environ 15 % des billets reçus sont remplacés à l'issue de ce tri. Les billets de 5 et 10 euros de la nouvelle série Europe sont recouverts d'un vernis de protection pour augmenter leur durée de vie.

COMPRENDRE

Les signes de sécurité des billets

Les billets en euros sont parmi les plus fiables au monde : en moyenne, moins d'un sur 33 000 est faux. Pour les rendre encore plus faciles à authentifier et plus **difficiles à contrefaire**, la nouvelle série de billets en euros a été mise au point à partir de la technologie la plus récente.

Pour authentifier un billet, on utilise la **méthode TRI** qui signifie « toucher, regarder, incliner » :

- **au toucher**, le papier, fabriqué en coton, est ferme et craquant. Sur les bordures de chaque côté du billet, de petites lignes sont imprimées en relief : elles permettent notamment aux malvoyants de reconnaître le billet. Le motif principal, les lettres et le chiffre indiquant la valeur du billet présentent également un effet de relief ;

- **en regardant** le billet, on peut voir par transparence le portrait de la princesse Europe sous le drapeau européen à gauche. Une bande verticale noire (le fil de sécurité) apparaît, sur laquelle sont inscrits le symbole de l'euro (€) et la valeur du billet en chiffres blancs de très petite taille ;

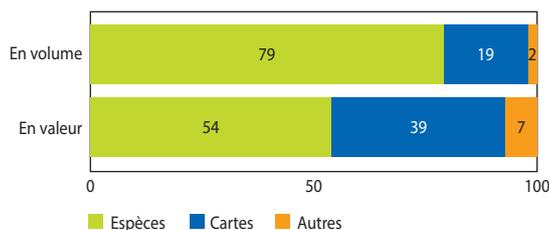
- **en inclinant** le billet, la bande holographique argentée fait apparaître la valeur du billet, le symbole € et une reproduction du motif architectural du billet. Sur les nouveaux billets de la série Europe, on peut également voir un portrait d'Europe et des reflets aux couleurs de l'arc-en-ciel. Dans le coin inférieur gauche, le « nombre émeraude » passe du vert au bleu. La particularité de la nouvelle série est de faire apparaître dans l'hologramme une fenêtre avec le portrait de la princesse Europe, sur les billets de 20 à 200 euros.

Il existe d'autres signes de sécurité, invisibles à l'œil nu et qui apparaissent à la **loupe**, sous une **lampe UV** ou sous **rayons infrarouges**. Le remplacement de toute une série de billets est un long processus de modernisation qui doit prévoir l'adaptation de toutes les machines acceptant les billets (photomats, distributeurs de tickets de transport, etc.).

UN PEU D'HISTOIRE

- Les premiers billets, ou « **papiers monnaie** » sont apparus vers **994 en Chine**, à cause d'une pénurie de monnaie métallique. Les pièces d'or, d'argent et de bronze existent depuis 600 av. J. C., mais elles sont encombrantes et lourdes à transporter.
- Au début du **xvii^e siècle aux Pays-Bas**, la **Banque d'Amsterdam** émet des bons de papier en échange des pièces que les commerçants viennent déposer, leur permettant d'échanger entre eux sans avoir besoin de déplacer physiquement leur or. Ces bons remplacent simplement de la monnaie métallique.
- Le premier véritable **billet de banque** est créé en **1661** par un banquier suédois, Johan Palmstruch, fondateur de la Banque de Stockholm. Il considérait qu'il était peu probable que tout le monde réclame son or en même temps.
- En **1685 en Nouvelle-France** (Canada), les autorités coloniales, en attente d'approvisionnement de monnaie royale, sont contraintes d'émettre des billets fabriqués à partir de **cartes à jouer**.
- Les premiers billets en France, les « **billets de monnoye** », sont émis **entre 1701 et 1716**. Au départ, les gens n'ont pas confiance dans cette forme de monnaie.
- Pendant la **Révolution française**, le gouvernement émet des billets gagés sur les biens du clergé nationalisés qu'il souhaite vendre : **les assignats**.
- Depuis sa création en **1800**, c'est la Banque de France qui est chargée de mettre en circulation et d'entretenir les billets dont l'usage s'est peu à peu généralisé.
- En **2002**, sont mis en circulation les **premiers billets en euros**.
- En **2013**, est lancée la deuxième série de billets en euros, appelée « Europe », en commençant par le billet de 5 euros.

Répartition des moyens de paiement utilisés en magasin en zone euro (en %)



En zone euro, pour régler les achats en magasin, les espèces (billets et pièces) sont toujours majoritairement utilisées.

Source : BCE (enquête effectuée en 2016).

LES BILLETS DE BANQUE ET VOUS

Afin que les billets inspirent une confiance totale, les règles concernant leur **utilisation**, leur **production** et leur **reproduction** sont strictes.

Les billets et les pièces en euros (qui constituent, ensemble, la **monnaie fiduciaire**) bénéficient du statut de **cours légal**, ce qui signifie qu'ils doivent être acceptés pour tout règlement dans les pays de la zone euro. Le cours légal ne s'applique cependant qu'aux billets authentiques : un commerçant a donc le droit de **refuser des billets** qui lui semblent faux.

Depuis 2015, un décret interdit les paiements en espèces (billets et pièces) de plus de 1 000 euros pour les achats à un professionnel ou entre professionnels (15 000 euros pour les non-résidents réglant une dépense personnelle), afin de limiter la part de transactions anonymes dans l'économie, qui peuvent correspondre à des actions frauduleuses.

Le Code pénal sanctionne sévèrement la **contrefaçon** et la **falsification** des billets (jusqu'à 30 ans de prison). Les faux billets ne doivent pas être laissés en circulation : ils doivent être remis à la Banque de France. **L'utilisation du graphisme** des billets à titre d'illustration (livre, journal, publicité...) n'est autorisée que si aucune confusion n'est possible avec de véritables billets (reproduction d'une seule face, dimensions différentes, support nettement différent, etc.).



Les nouveaux billets de 100 et 200 euros seront mis en circulation le 28 mai 2019. Avec ces coupures, la série « Europe » sera complète.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- **Les billets et les pièces en euros**, Note d'information de la Banque de France, 2017
- **Les billets et Le billet au quotidien**, Banque de France
- **La monnaie fiduciaire en France en 2017 : une demande toujours dynamique**, Banque de France, 2018
- **L'usage des espèces en France : priorité aux transactions de faible valeur**, Banque de France, 2018

À voir

- **Naissance d'un billet, La vie des billets, Impression d'un billet, etc.**, galerie vidéos des ABC de l'économie, Banque de France
- **Les signes de sécurité des billets**, outil interactif BCE

Liens utiles

- **Règles de reproduction d'images de billets**, Banque de France
- **Une histoire de la monnaie**, frise interactive Citéco
- **Pièces et billets**, Mes questions d'argent
- **Pièces et billets**, Citéco